

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2016 le **règlement numéro 2016-04 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé**;
- Ce règlement a été adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Le règlement numéro 2016-04 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 11 octobre 2016.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier